

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°065/2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230405-D_2023_065-DE

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 80
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

07/04/2023

Votants :	95	Pour :	95	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michael ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean-Charles ; FAVIER Jean-Louis à PIETRIGA Guy ; GROS-FUAND Florence à CHAMOUTON Patrick ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; PANISSET Marilyne à DUTHION Jean-Paul ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à ROZEK Evelyne ; VIAL Jacques à PARIS Robert.

Excusés : BELLAT Stéphane ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michael) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DUFOUR Christiane ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; VENNERI PARE Sandra.

Absents : AYMONIER Gaëtan ; ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy.

Objet : SICTOM DU HAUT JURA - Constitution d'un groupement de commandes pour l'installation de conteneurs semi enterrés pour la collecte des déchets

Rapporteur : BUCHOT Jean-Yves

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Le SICTOM du Haut-Jura installe des conteneurs semi enterrés dans ses communes adhérentes depuis 2005, en remplacement des bacs roulants, pour la collecte des déchets (flux « ordures ménagères » et « emballages recyclables »). Ce système sera mis en place dès 2023 dans les Communes de l'Ex Communauté de communes Jura Sud pour lesquelles la collecte des déchets est assurée par le SICTOM du Haut-Jura. La Communauté de communes assurera le financement du génie civil nécessaire à l'implantation de ces conteneurs semi-enterrés selon un programme prédéfini pas le SICTOM du Haut-Jura et les Communes membres de Terre d'Émeraude Communauté.

Afin de rendre possible la récupération du Fonds de Compensation pour la TVA par la Communauté de Communes, il semble nécessaire de constituer un groupement de commandes avec le SICTOM du Haut-Jura pour les travaux de génie civil.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres l'ensemble des opérations relatives à la préparation et la passation des contrats jusqu'à leur notification.

Il est proposé que le SICTOM du Haut-Jura soit désigné coordonnateur du groupement, afin d'agir au nom et pour le compte de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté Conformément aux termes de la convention jointe en annexe.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 28 mars 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE CONFIRMER la prise en charge du financement du génie civil pour l'implantation de conteneurs semi enterrés déployés par le SICTOM du Haut Jura dans les Communes de Terre d'Émeraude Communauté qui dépendent de ce syndicat pour la collecte des ordures ménagères.

D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes entre le SICTOM du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura St-Claude, selon les conditions de la convention constitutive jointe en annexe.

D'APPROUVER le fait que le SICTOM du Haut-Jura assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents afférents à la bonne exécution de ce groupement de commandes ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

